



# Aéroport Toulouse-Blagnac

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2018

## BILAN - Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018		31/12/2017		Variation
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles		8 881	6 946	1 935	1 830	105
Terrain		2 903	-	2 903	2 903	-
Constructions		474 018	258 855	215 163	192 780	22 383
Installations techniques, matériel, outillage		21 455	11 791	9 664	5 752	3 912
Autres immobilisations corporelles		5 837	4 631	1 206	1 009	196
Immobilisations en cours	II-1	4 136	-	4 136	20 897	(16 761)
Avances et acomptes		188	-	188	1 284	(1 097)
Participations	II-4	475	2	473	463	10
Créances rattachées à des participations	II-4	6 701	-	6 701	3 441	3 260
Autres immobilisations financières	II-4	9	-	9	9	-
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>II-2-3</b>	<b>524 602</b>	<b>282 225</b>	<b>242 377</b>	<b>230 370</b>	<b>12 008</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		46	-	46	61	(15)
Créances clients et comptes rattachés	II-5	17 955	452	17 504	15 539	1 964
Autres créances	II-6					
- Personnel et organismes sociaux		19	-	19	89	(70)
- Etat et collectivités		10 086	-	10 086	8 555	1 531
- Débiteurs divers		260	-	260	110	151
Valeurs mobilières de placement	II-7	27 019	-	27 019	19 010	8 009
Disponibilités		36 499	-	36 499	37 052	(553)
Charges constatées d'avance		1 999	-	1 999	1 897	102
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>93 883</b>	<b>452</b>	<b>93 432</b>	<b>82 313</b>	<b>11 118</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	I-7	1 138	-	1 138	1 328	(190)
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>619 623</b>	<b>282 676</b>	<b>336 947</b>	<b>314 011</b>	<b>22 936</b>

## BILAN - Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social ou individuel	III-1	148	148	-
Réserve légale		15	15	-
Réserves réglementées		35	35	-
Autres réserves		50 479	50 479	1
Résultat de l'exercice		16 243	13 840	2 403
Subventions d'investissement	III-3	10 758	11 182	(424)
Provisions réglementées	III-4	71 794	66 289	5 504
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>III-2</b>	<b>149 472</b>	<b>141 988</b>	<b>7 484</b>
Provisions pour risques	III-10	173	363	(190)
Provisions pour charges	III-10	9 426	10 350	(924)
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>III-10</b>	<b>9 599</b>	<b>10 713</b>	<b>(1 114)</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	III-6	125 153	110 452	14 702
Emprunts et dettes financières divers	III-7			
- TNSA		5 097	3 877	1 219
- Autres		1 152	1 173	(20)
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2	-	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 741	15 752	2 989
Dettes fiscales et sociales				
- Personnel		4 962	4 577	385
- Organismes sociaux		3 710	3 624	86
- Etat et collectivités		3 140	4 722	(1 582)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 536	10 986	(1 450)
Autres dettes		752	845	(93)
Produits constatés d'avance	III-9	5 630	5 302	328
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>III-5</b>	<b>177 876</b>	<b>161 310</b>	<b>16 566</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>336 947</b>	<b>314 011</b>	<b>22 936</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2018	2017	Variation	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	IV-1	150 026	140 958	9 067	6,4%
Subventions d'exploitation		107	4	103	
Reprises sur dépré., provisions, transferts de charges	IV-2	1 685	1 353	332	24,6%
Autres produits		214	15	199	1328,1%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		152 032	142 330	9 702	6,8%
Autres achats et charges externes	IV-3	62 619	57 202	5 417	9,5%
Impôts, taxes et versements assimilés	IV-4	10 980	10 693	287	2,7%
Salaires et traitements	IV-5	15 452	15 063	388	2,6%
Charges sociales	IV-5	8 240	8 244	(4)	-0,1%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	IV-6	23 075	25 262	(2 187)	-8,7%
Dotations aux provisions sur actif circulant		556	268	288	107,3%
Dotations aux provisions pour risques et charges		246	145	102	70,3%
Autres charges		417	362	55	15,1%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		121 585	117 240	4 345	3,7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		30 447	25 090	5 357	21,4%
Intérêts et produits assimilés		238	427	(190)	-44,4%
Reprises sur dépré. et provisions, transferts de charges		10	201	(191)	-95,2%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		247	628	(381)	-60,6%
Dotations financières aux amortis., dépré. et provisions		-	7	(7)	-100,0%
Intérêts et charges assimilées		5 420	6 046	(626)	-10,4%
Charges sur cessions de VMP		-	15	(15)	-100,0%
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		5 420	6 068	(648)	-10,7%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		(5 172)	(5 440)	268	-4,9%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		25 275	19 650	5 625	28,6%
Produits exceptionnels		63	82	(19)	-23,6%
Reprises sur dépré. et provisions, transferts de charges		973	848	125	14,8%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		1 036	930	106	11,4%
Charges exceptionnelles		702	277	425	153,2%
Dotations aux amortissements, dépré. et provisions		-	-	-	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		702	277	425	153,2%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	IV-7	333	653	-319	-48,9%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 156	847	310	36,6%
Impôts sur les bénéfices	IV-8	8 208	5 615	2 593	46,2%
<b>RESULTAT</b>		16 243	13 840	2 403	17,4%

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS - SOMMAIRE

<b>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>7</b>
I-1 - Règles et méthodes comptables .....	7
I-2 - Actif immobilisé .....	7
I-3 - Actif circulant .....	8
I-4 - Capitaux propres .....	8
I-5 - Provisions pour risques et charges .....	9
I-6 - Provisions pour impôts différés .....	10
I-7 - Frais d'émission des emprunts .....	10
I-8 - Instruments financiers .....	11
<b>II - NOTES SUR L'ACTIF</b> .....	<b>11</b>
II-1 - Etat des immobilisations .....	11
II-2 - Etat des amortissements .....	12
II-3 - Participations et autres immobilisations financières .....	12
II-4 - Clients et comptes rattachés .....	13
II-6 - Autres créances .....	13
II-7 - Valeurs mobilières de placement .....	13
II-8 - Etat des échéances des créances .....	14
II-9 - Produits à recevoir .....	14
<b>III - NOTES SUR LE PASSIF</b> .....	<b>15</b>
III-1 - Capital social .....	15
III-2 - Variation des capitaux propres .....	15
III-3 - Subventions d'investissement .....	15
III-4 - Amortissements de caducité .....	15
III-5 - Etat des échéances des dettes .....	16
III-6 - Emprunts et swaps .....	16
III-7 - Dettes financières diverses .....	17
III-8 - Endettement net .....	17
III-9 - Produits constatés d'avance .....	17
III-10 - Etat des provisions .....	18
III-11 - Charges à payer et avoirs à établir .....	19
<b>IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>20</b>
IV-1 - Ventilation du chiffre d'affaires net .....	20
IV-2 - Transferts de charges .....	20
IV-3 - Charges externes .....	20
IV-4 - Impôts, taxes et versements assimilés .....	20
IV-5 - Salaires et charges sociales .....	21
IV-6 - Dotations aux amortissements .....	21
IV-7 - Résultat exceptionnel .....	21
IV-8 - Impôts sur les bénéfices .....	21
<b>V - AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>22</b>
V-1 - Consolidation des comptes de la société .....	22
V-2 - Rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance .....	22
V-3 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes .....	22
V-4 - Effectif moyen .....	22
V-5 - Utilisation du crédit d'impôt compétitivité emploi .....	22
V-6 - Engagements financiers hors-bilan .....	23

Les informations ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Directoire en date du 28 février 2019.

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros (k€).

## FAITS MARQUANTS

L'exercice 2018 a été marquée par :

- la mise en service des projets de reconfiguration de l'aérogare après deux ans de travaux dont principalement la reconfiguration Sud avec la nouvelle jetée d'embarquement et débarquement connectée au Hall A pour 10 812 k€ mise en service en octobre, la reconfiguration Nord pour 19 541 k€ avec le réaménagement de la zone commerce et restauration des Hall C et D et la nouvelle extension qui porte la zone de contrôle sûreté unique dont le matériel d'inspection filtrage, 3 787 k€, a été déployé en avril ;
- la croissance du trafic passager (+ 3,9%), assurée essentiellement par le low-cost, et la croissance du chiffre d'affaires (+ 6,4%) et plus particulièrement le chiffre d'affaires lié aux redevances commerciales, en croissance de 14,2% ;
- la mise en place d'une rémunération variable pour les salariés cadres suite à l'accord conclu le 6 octobre 2017, pour laquelle une charge de 680 k€ a été comptabilisée ;
- la tenue d'un contrôle fiscal sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui s'est conclu par un redressement à un impact limité sur la charge d'impôt, de 65 k€. Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2016 font toujours l'objet d'un contrôle fiscal au 31 décembre 2018.

# I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

## I-1 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables et adaptations professionnelles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-03 du 3 novembre 2017.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## I-2 - Actif immobilisé

### Immobilisations incorporelles et corporelles

La société a intégré les dispositions réglementaires portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et leurs amortissements ou dépréciation (CRC 2002-10).

La société a choisi de ne pas incorporer les frais financiers au coût de l'actif. Les intérêts des capitaux empruntés sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont couru.

La constitution d'amortissements de caducité figure au passif en provisions réglementées.

### Amortissements

Nature des biens	Durée
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	50 ans
- Gros œuvre	40 à 50 ans
- Clos couvert	10 à 20 ans
- Second œuvre	10 à 25 ans
- Lots techniques	10 à 50 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 50 ans
Voiries et parkings	10 à 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Ces durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante en 2017.

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, suite à cette révision, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. Cette position a fait l'objet d'une demande de rescrit fiscal sans réponse à ce jour.

### **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût net d'acquisition, diminué des éventuelles provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. En cas d'évaluation à une valeur inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

## **I-3 - Actif circulant**

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### **Trésorerie active**

Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition. Lorsque la valeur liquidative de ces valeurs de placement est supérieure à leur prix d'acquisition, elle ne peut être retenue comme valeur au bilan ; dans le cas contraire, la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation. Les intérêts courus non échus sont constatés en résultat à la date de clôture.

## **I-4 - Capitaux propres**

### **Subventions d'investissement**

ATB bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont enregistrées au niveau des capitaux propres.

Les subventions d'investissement relatives à des biens faisant l'objet d'un amortissement de caducité donnent lieu à réintégration au compte de résultat, en diminution de la dotation aux amortissements de caducité, sur la durée résiduelle de la concession.

Les subventions d'investissement relatives à des biens ne faisant pas l'objet d'un amortissement de caducité donnent lieu à réintégration au compte de résultat, en résultat exceptionnel, sur la durée de vie des biens concernés.

La réintégration en résultat s'impute directement sur le montant brut des subventions, au niveau des capitaux propres.



## **Amortissements de caducité**

ATB constate des amortissements de caducité sur les biens renouvelables et non renouvelables. Le détail figure dans la note III-4.

- **Biens non renouvelables**

Ces biens qualifiés de non renouvelables peuvent l'être :

- Soit par nature (terrains par exemple)
- Soit parce que leur durée d'utilité dépasse la durée résiduelle de la concession.

Lorsque le bien est non renouvelable, il convient de constater :

- Un amortissement de caducité par le compte de résultat. Il permet au concessionnaire de récupérer le financement apporté,
- Un amortissement technique sans incidence sur le résultat mais permettant de déterminer la valeur nette comptable du bien.

L'amortissement de caducité est calculé en divisant le coût d'acquisition du bien par la durée résiduelle de la concession.

- **Biens renouvelables**

Les biens qualifiés de renouvelables sont ceux dont la durée de vie technique est inférieure à la durée résiduelle de la concession et qui doivent être renouvelés avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué dès le premier bien, en divisant son coût d'acquisition par la durée résiduelle de la concession et il est enregistré par le compte de résultat.

A partir de la fin de vie technique du bien, le stock d'amortissement de caducité est repris de manière linéaire, sur la durée résiduelle de concession.

Les biens utilisés pour les missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'Etat ne font pas l'objet d'amortissement de caducité. L'arrêté du 30 décembre 2009 relatif à la taxe d'aéroport prévoit le remboursement de la valeur nette comptable de ces investissements en fin de concession.

## **I-5 - Provisions pour risques et charges**

### **Provisions pour litiges**

Dans le cours de ses activités, la société peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux ou administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

## Provisions pour passif social

Afin d'assurer la couverture de ses engagements sociaux, Aéroport Toulouse-Blagnac provisionne ses engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite, selon la méthode dite du « corridor », à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la société correspondent à la valeur actuelle probable des droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des indemnités de départ en retraite et sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses de calcul des engagements sont les suivantes :

Principales hypothèses indemnités de départ en retraite	Personnel salarié
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 6 % à 0 %
Age de départ en retraite	65 ans pour les cadres 62 ans pour les non cadres
Table de survie	INSEE 2010-2012
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %
Taux d'actualisation	1,80 %

Le taux d'actualisation est passé de 1,45 % à 1,80 % par rapport à 2017 ; le taux de charges moyen a été mis à jour.

Les écarts actuariels calculés chaque année, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels, sont reconnus en résultat, pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements en fin d'année, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée, sur la durée d'activité résiduelle moyenne du personnel bénéficiant du régime.

## I-6 - Provisions pour impôts différés

Une provision pour impôts différés a été calculée sur l'ensemble des différences temporaires. L'essentiel concerne les amortissements de caducité constatés lors de l'apport de la CCIT et les passifs sociaux. Elle a été comptabilisée sous la rubrique provisions pour risques et charges (voir note III-10 de l'annexe).

Ces impôts ont été évalués avec la prise en compte du nouveau barème d'imposition mis en place avec la loi de finances 2018 modifiant les taux applicables pour la société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## I-7 - Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission et de renégociation des emprunts sont étalés sur la durée des emprunts concernés et sont constatés en charges au prorata du coût des emprunts pour lesquels ils ont été engagés.

## I-8 - Instruments financiers

Les risques de marché liés aux variations de taux d'intérêt sont gérés en utilisant des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits et charges résultant de ces instruments sont constatés en compte de résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Les termes du règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015 applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017 sont respectés.

## II - NOTES SUR L'ACTIF

### II-1 - Etat des immobilisations

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Acquisitions	Mises en service	Cession / Rebut	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	8 160	104	617	-	8 881
Terrains	2 903	-	-	-	2 903
Constructions sur sol d'autrui	444 645	2 674	35 391	8 691	474 018
Install. techniques, matériel et outillage ind.	16 409	582	5 050	585	21 455
Matériel de transport	265	51	-	47	269
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 131	234	359	156	5 568
Immobilisations corporelles en cours	20 897	24 655	(41 416)	-	4 136
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	490 250	28 195	(617)	9 480	508 349
Autres participations	3 917	3 886	-	626	7 177
Prêts et autres immobilisations financières	9	-	-	-	9
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	3 925	3 886	-	626	7 185
<b>IMMOBILISATIONS</b>	502 336	32 185	(0)	10 106	524 415

### Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 28 299 k€ au cours de l'exercice. Les plus importantes en montant concernent :

- des investissements de capacité pour 17 906 k€ dont principalement la reconfiguration nord (7 717 k€), la reconfiguration sud (5 942 k€), la reconfiguration du système de transport des bagages en soute (1 323 k€) et le réaménagement du parcours passagers en aéroport (1 134 k€) ;
- des investissements de renouvellement pour 6 038 k€ ;
- des investissements affectés aux missions de sûreté et de sécurité pour 4 355 k€, dont essentiellement le matériel du nouveau poste de contrôle sûreté unique pour 2 518 k€.

Les variations d'immobilisations financières sont détaillées en note II-4.

### Mises en service

Les immobilisations en cours mises en service en 2018 s'établissent à 41 416 k€, avec principalement :

- l'extension nord pour 16 637 k€,
- l'extension sud pour 10 812 k€,
- les investissements affectés aux missions de sûreté et de sécurité pour 5 273 k€
- le système de transport des bagages en soute pour 2 904 k€,

- le réaménagement du parcours passagers en aéroport pour 1 822 k€ et,
- l'extension du salon la Croix du Sud pour 855 k€.

### Mises au rebut

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2018 pour une valeur brute de 9 480 k€ et une valeur nette de 703 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont la dépose des anciens postes-inspection-filtrage des halls B et D (159 k€), des éléments détruits consécutivement à la réfection des seuils de la piste 1 (159 k€) et du salon la Croix du Sud (109 k€).

## II-2 - Etat des amortissements

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 331</b>	<b>615</b>		<b>6 946</b>
Constructions sur sol d'autrui	251 864	15 000	8 010	258 855
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 657	1 719	585	11 791
Matériel de transport	235	16	47	204
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 153	411	136	4 427
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>266 908</b>	<b>17 146</b>	<b>8 778</b>	<b>275 276</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>273 239</b>	<b>17 761</b>	<b>8 778</b>	<b>282 222</b>

## II-3- Participations et autres immobilisations financières

La société détient des participations pour une valeur totale de 475 k€, se composant comme suit :

- 263 k€ correspondant à 100 % des actions de la SAS Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH) qui porte une activité d'immobilier hôtelier,
- 74 k€ correspondant au capital de la SAS Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i), cette société a commencé son activité d'immobilier industriel en janvier 2015,
- une participation de 26 k€ dans la SEM Tourisme, représentant 2,71 % du capital,
- et 149 k€ représentant 39 % des titres de la SAS Société d'Exploitation de Toulouse Franczal Aéroport (SETFA), qui a débuté son activité en juin 2014, dans le cadre du contrat de concession donnée par l'Etat.

Au cours de l'exercice, la société a reçu 300 k€ de sa filiale ATBD2i en remboursement partiel de l'avance effectuée pour le financement de l'acquisition des droits réels sur un ensemble immobilier industriel situé à proximité des pistes, réalisée en janvier 2015. Par ailleurs, dans le cadre d'une acquisition d'un deuxième ensemble immobilier industriel, la société a réalisé une avance de 2 441 k€ à sa filiale ATBD2i. Ainsi, le montant total de ces avances s'élèvent à 3 532 k€ au 31 décembre 2018 contre 1 391 k€ au 31 décembre 2017. Elle sera remboursée par la filiale progressivement avant la fin de l'année 2024 et fait l'objet d'une rémunération.

Au cours de l'exercice, la société a fait une avance à sa filiale ATBDH dans le but de financer les études préalables à la construction de l'hôtel, mis en service en décembre 2018. Le montant de cette avance est de 1 807 k€ au 31 décembre 2018 contre 1 479 k€ au 31 décembre 2017. Elle sera remboursée par la filiale progressivement avant la fin de l'année 2039 et fait également l'objet d'une rémunération.

Par ailleurs, la société détient sur SETFA une avance en compte courant de 1 312 k€ inscrite en créance rattachée à des participations.

Au 31 décembre 2018, la société a diminué la dépréciation des titres détenus au sein de la SEM Tourisme à hauteur de 10 k€. A cette même date, elle atteint 2 k€ afin de couvrir la différence entre la quote-part de situation nette et le coût d'acquisition des titres.

## II-4 - Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et factures à établir	17 459	14 832
Créances douteuses	496	1 209
Provisions pour créances douteuses	(452)	(502)
<b>TOTAL</b>	<b>17 504</b>	<b>15 539</b>

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2018 effectués sur le début de l'exercice 2019 sont conformes aux délais de règlement usuels.

## II-6 - Autres créances

### Taxe d'aéroport

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe d'aéroport ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2018, les charges engagées sont supérieures aux produits perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 6 146 k€ contre 4 145 k€ au 31 décembre 2017 ; cette augmentation est essentiellement liée aux charges induites par la mise en place du contrôle sûreté unique.

### Autres

Au 31 décembre 2018, hormis la créance liée à la taxe d'aéroport, les autres créances sont principalement constituées par :

- TVA déductible : 3 168 k€
- Le produit à recevoir au titre du plafonnement de la CET : 771 k€

## II-7 - Valeurs mobilières de placement

La trésorerie est placée sur des dépôts à terme avec des possibilités de sorties régulières en maintenant une rémunération et sans risque en capital.

## II-8 - Etat des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an	Montant brut
Avances et acomptes versés	234	234		1 346
Clients douteux ou litigieux	496	496		1 209
Clients	17 459	17 459		14 832
Personnel	2	2		2
Organismes sociaux	17	17		87
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-		-
Etat, TVA	3 168	3 168		3 444
Etat, taxe d'aéroport	6 147	6 147		4 145
Etat, dégrèvements à recevoir	771	771		965
Débiteurs divers	260	260		110
Charges constatées d'avance	1 999	1 777	222	1 897
<b>TOTAL</b>	<b>30 553</b>	<b>30 331</b>	<b>222</b>	<b>28 037</b>

## II-9 - Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés		
- Redevances immobilières et commerciales factures à établir	2 226	1 700
- Autres factures à établir	129	149
Autres créances		
- Taxe aéroport à recevoir	6 147	4 145
- Dégrèvement CET / contribution 3 % 2015 à 2017	771	965
- Remboursements d'assurance pour sinistres	6	4
- Autres produits et avoirs à recevoir	39	39
<b>TOTAL</b>	<b>9 318</b>	<b>7 003</b>

### III - NOTES SUR LE PASSIF

#### III-1 -Capital social

<i>Répartition du capital</i>	(en milliers d'euros)	(en %)
CASIL Europe	74	49,99
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	37	25,00
Etat	15	10,01
Région Occitanie	7	5,00
Département Haute Garonne	7	5,00
Toulouse Métropole	7	5,00
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>100,00</b>

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Il n'y a pas eu d'émission, ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice.

#### III-2 - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Ouverture	Subventions	Caducité	Affectation résultat N-1	Autres variations	Clôture
Capital social	148	-	-	-	-	148
Réserve légale	15	-	-	-	-	15
Réserves réglementées	35	-	-	-	-	35
Autres réserves	50 479	-	-	1	-	50 479
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	11 183	(424)	-	-	-	10 759
Amortissements de caducité	66 289	-	5 504	-	-	71 794
Résultat N - 1	13 840	-	-	(13 840)	-	-
<b>Capitaux propres avant résultat N</b>	<b>141 987</b>	<b>(424)</b>	<b>5 504</b>	<b>(13 839)</b>	<b>-</b>	<b>133 229</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	16 243
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>141 988</b>					<b>149 472</b>

Les capitaux propres d'ATB s'élèvent à 149 472 k€ au 31 décembre 2018. Conformément à la décision de l'AG mixte du 30 mai 2018, un dividende de 13 839 k€ a été versé en juin 2018.

#### III-3 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ont donné lieu à réintégration au compte de résultat pour 381 k€ en diminution de la dotation aux amortissements de caducité, pour 53 k€ en résultat exceptionnel au cours de l'exercice. Une nouvelle subvention de 10 k€ a également été enregistrée pour l'opération de remplacement des ventilateurs du hall B de l'aérogare.

#### III-4 - Amortissements de caducité

Les amortissements de caducité d'un montant total de 71 794 k€ sont composés de :

- cumul de la période 2001-2017 66 289 k€

- variations par résultat suivantes :
  - dotations de l'exercice sur les biens renouvelables 5 438 k€
  - reprises de l'exercice sur les biens renouvelables - 1 229 k€
  - dotations de l'exercice sur les biens non renouvelables 3 872 k€
  - reprises de l'exercice sur les biens non renouvelables 6 k€
  
- variation au bilan suivante :
  - reprises pour amortissement technique des biens non renouvelables - 2 582 k€

### III-5 - Etat des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2018				31/12/2017
	Montant brut	Un an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine	245	245			
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	124 909	18 056	70 541	36 312	110 452
Dettes financières / TNSA	5 097	5 097			3 877
Autres dettes financières	1 152	1 152			1 173
Avances et acomptes reçus	2	2			
Fournisseurs	18 741	18 741			15 752
Personnel	4 962	4 962			4 577
Organismes sociaux	3 708	3 708			3 624
Etat, impôt sur les bénéfices	1 259	1 259			2 951
Etat, TVA	1 808	1 808			1 706
Etat, autres impôts et taxes	73	73			65
Dettes sur immobilisations	9 536	9 536			10 986
Groupe et associés	288	288			226
Autres dettes	464	464			619
Produits constatés d'avance	5 630	4 932	413	285	5 302
<b>TOTAL</b>	<b>177 874</b>	<b>70 323</b>	<b>70 954</b>	<b>36 597</b>	<b>161 310</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice :	32 000				
Emprunts remboursés en cours d'exercice :	17 318				

### III-6 - Emprunts et swaps

Un emprunt, d'un montant total de 115 000 k€ et d'une maturité de 15 ans, a été souscrit en 2008 pour le financement du développement de l'aéroport, principalement des opérations d'investissements du hall D et du silo 2.

Une opération de couverture de taux d'intérêt par un swap sur cet emprunt a été réalisée en août 2008. La juste valeur du swap au 31 décembre 2018 est de -6 502 k€.

Un emprunt à taux fixe, d'un montant total de 102 300 k€ et d'une maturité de 14 ans et 2 mois, a été souscrit en 2016 pour le financement du plan d'investissement 2016-2020 comprenant principalement l'extension du hall D, l'aménagement d'une zone commerciale de 4 000 m<sup>2</sup>, et en prolongement du hall A, la création d'une jetée avec cinq portes d'embarquement.

Les frais d'émissions, à hauteur de 1 575 k€, sont étalés sur la durée résiduelle de l'emprunt pour lequel ils ont été engagés, soit 6 ans et 3 mois pour l'emprunt souscrit en 2008 et 14 ans et 2 mois pour l'emprunt souscrit en 2016.

Ces deux emprunts peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé dans le cas où le ratio financier endettement élargi net total sur EBITDA excède 5,5. Au 31 décembre 2018, ce ratio s'établit à 1,33.



### III-7 - Dettes financières diverses

Les dettes TNSA comprennent les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 5 097 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est versée sur deux comptes bancaires rémunérés individualisés pour un montant de 5 396 k€ (hors intérêts courus non échus).

Les frais de gestion de la TNSA s'élèvent à 314 k€ au titre de 2018.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 1 152 k€.

### III-8 - Endettement net

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts moyen et long terme, auprès des banques	III-6	125 153	110 452
Dettes TNSA	III-7	5 097	3 877
Dettes financières diverses	III-7	1 152	1 173
Trésorerie propre		(58 122)	(51 953)
Trésorerie TNSA		(5 396)	(4 110)
<b>TOTAL</b>		<b>67 884</b>	<b>59 439</b>

### III-9 - Produits constatés d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Redevances locatives du 1er trimestre N+1	3 233	2 843
Abonnements parcs autos	1 530	1 519
Subvention STEP	728	817
Bonus écologique sur les véhicules en location	75	-
Autres	28	-
Redevances commerciales	26	22
Remboursements d'assurances sur sinistres	10	101
<b>TOTAL</b>	<b>5 630</b>	<b>5 302</b>

### III-10 - Etat des provisions

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations	Diminutions Reprises	Diminutions Utilisations	Fin d'exercice
Amortissements de caducité	66 289	12 289	6 784	-	71 794
Subventions d'investissements	11 182	-	424	-	10 758
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>77 472</b>	<b>12 289</b>	<b>7 208</b>	<b>-</b>	<b>82 552</b>
Provisions pour litiges	198	-	25	-	173
Provisions pour passif social	3 183	246	-	21	3 409
Provisions pour impôts différés	4 701	671	687	368	4 318
Provisions pour renouvellement immobilisations	2 465	-	-	766	1 699
Provisions pour garanties données à la CCIT	165	-	165	-	-
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>10 713</b>	<b>918</b>	<b>877</b>	<b>1 155</b>	<b>9 599</b>
Dépréciations titres de participation	12	-	10	-	2
Dépréciations comptes clients	502	416	466	-	452
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>513</b>	<b>416</b>	<b>476</b>	<b>-</b>	<b>454</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88 698</b>	<b>13 623</b>	<b>8 561</b>	<b>1 155</b>	<b>92 605</b>

#### Provisions pour litiges

Sur l'exercice, ATB a repris 25 k€ relatifs à la provision constituée pour rappel de taxes foncières prescrites.

#### Provisions pour passif social

La société enregistre la provision pour indemnités de départ en retraite selon la méthode du corridor.

Le stock d'écarts actuariels non enregistrés s'élève à -195 k€ au 31 décembre 2018. Ils sont principalement liés à la mise à jour des hypothèses actuarielles à l'occasion de la réévaluation de l'engagement.

#### Provisions pour impôts différés

Les provisions pour impôts différés portent sur les amortissements de caducités antérieures au 31 décembre 2006, repris par capitaux propres et réintégrés fiscalement sur la durée d'amortissements des biens afférents, net de l'impôt différé actif sur les provisions pour indemnités de départ retraite et la participation des salariés au résultat de l'entreprise.

#### Provisions pour renouvellement des immobilisations

Les provisions pour renouvellement des immobilisations constituées en 2005 sont reprises sur la durée d'amortissement des biens afférents.

#### Dépréciations sur participations

La dépréciation porte sur les titres SEM Tourisme pour un montant de 2 k€.

### III-11 - Charges à payer et avoirs à établir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	245	185
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 058	9 393
Dettes fiscales et sociales	-	-
- Personnel	5 088	4 577
- Organismes sociaux	3 708	3 624
- Etat et collectivités	1 467	3 016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 578	5 021
Autres dettes	1	230
<b>TOTAL</b>	<b>27 145</b>	<b>26 046</b>

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### IV-1 - Ventilation du chiffre d'affaires net

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017	Variation
Redevances services publics aéroportuaires	51 283	49 260	2 022
Parcs autos	33 253	31 442	1 811
Locations immobilières	13 791	12 784	1 007
Autres activités commerciales	17 148	15 022	2 126
Taxe d'aéroport	34 550	32 449	2 101
<b>TOTAL</b>	<b>150 026</b>	<b>140 958</b>	<b>9 067</b>

### IV-2 - Transferts de charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017	Variation
Frais de gestion de la TNSA	314	232	81
Remboursements d'assurance / sinistres	252	77	174
Prise en charge du plan de formation	187	147	39
Prise en charge de rémunérations	170	92	78
Subvention STEP	89	89	-
Avantages en nature	32	26	6
Projet Commute	15	-	15
<b>TOTAL</b>	<b>1 058</b>	<b>664</b>	<b>394</b>

### IV-3 - Charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017	Variation
Energie	2 910	2 919	(9)
Plan d'entretien	8 240	6 867	1 374
Sous-traitance taxe d'aéroport	24 884	23 528	1 356
Autre sous-traitance	12 577	11 462	1 115
Personnel mis à disposition et intérim	1 114	1 721	(608)
Autres charges	12 893	10 704	2 189
<b>TOTAL</b>	<b>62 619</b>	<b>57 202</b>	<b>5 417</b>

### IV-4 - Impôts, taxes et versements assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017	Variation
Taxes foncières	7 066	6 920	146
Contribution économique territoriale	2 720	2 612	108
Impôts et taxes sur rémunérations	1 020	999	21
Contribution sociale de solidarité des sociétés	153	143	10
Autres impôts et taxes	22	20	2
<b>TOTAL</b>	<b>10 980</b>	<b>10 693</b>	<b>287</b>

#### IV-5 - Salaires et charges sociales

Le montant des salaires s'élève à 15 452 k€ et celui des charges sociales et autres charges de personnel à 8 240 k€ en 2018 pour un effectif équivalent temps plein moyen de 293 personnes. En 2017, pour un effectif équivalent temps plein moyen de 289 personnes, les salaires s'élevaient à 15 063 k€ et les charges sociales et autres charges de personnel à 8 244 k€.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été calculé sur la base des salaires versés en 2018 et enregistré en déduction des charges de personnel pour 380 k€ sur l'exercice contre 426 k€ pour l'exercice précédent.

#### IV-6 - Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation
Dotation aux amortissements			
- techniques	15 179	17 542	(2 362)
- de caducité biens non renouvelables	3 878	3 638	241
- de caducité biens renouvelables	5 438	5 459	(21)
- étalement des frais d'emprunts	190	190	(0)
Reprise d'amortissements de caducité sur biens renouvelables	(1 230)	(1 185)	(44)
Réintégration des subventions d'investissement	(381)	(381)	(0)
<b>TOTAL</b>	<b>23 075</b>	<b>25 262</b>	<b>(2 187)</b>

Les dotations aux amortissements sont en baisse par rapport à l'exercice précédent suite à la mise au rebut d'immobilisations dans le cadre des projets de reconfiguration de l'aérogare.

#### IV-7 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Reprise sur provisions pour renouvellement d'immobilisations	766	861
Reprise sur provisions pour litiges	190	-
Remboursements d'assurance sur éléments exceptionnels	17	(13)
Réintégration des subventions	53	74
Produits de cession d'immobilisations	9	8
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 036</b>	<b>930</b>
Valeur comptable des immobilisations cédées et mises au rebut	702	277
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>702</b>	<b>277</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>333</b>	<b>653</b>

#### IV-8 - Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 8 209 k€, dont :

- 8 412 k€ sur le résultat courant
- 180 k€ sur le résultat exceptionnel
- (384) k€ au titre des impôts différés

Ils correspondent à l'impôt sur les sociétés et la contribution additionnelle sur les résultats de l'exercice 2018 à hauteur de 8 650 k€, diminués des crédits d'impôt famille et recherche pour 123 k€ de la reprise nette sur provision pour impôts différés pour un montant de 384 k€. L'impact lié au redressement fiscal sur les comptes 2015 s'élève par ailleurs à 65 k€.

La société bénéficie du dispositif propre aux concessions et délégations de service public, qui l'exclut de la mesure de non déductibilité partielle des charges financières nettes introduite par la loi de finances pour 2013.

Une intégration fiscale a été constituée entre la société et ses deux filiales ATBD2i et ATBDH. Le principe de neutralité a été retenu pour les filiales et l'éventuelle économie d'impôt est enregistrée en compte d'attente dans les comptes de la société mère.

## V - AUTRES INFORMATIONS

### V-1 - Consolidation des comptes de la société

La société Aéroport Toulouse-Blagnac établit des comptes consolidés depuis l'exercice 2014. Les sociétés SETFA, ATBD2i et ATBDH font partie du périmètre de consolidation. Le référentiel IFRS a été choisi pour l'établissement des comptes consolidés du groupe à partir de 2015.

Les comptes de la société Aéroport Toulouse-Blagnac sont inclus dans les comptes consolidés IFRS de la société CASIL Holdings Limited basée à Hong Kong, suivant la méthode de l'intégration globale.

### V-2 - Rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2018, les membres du Directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 990 k€. Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu une rémunération globale de 87 k€.

### V-3 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les deux commissaires aux comptes, Exco Fiduciaire Sud-Ouest et Ernst & Young Audit, est de 88 k€ en 2018.

### V-4 - Effectif moyen

(en équivalents temps plein moyens)	2018	2017
Personnel salarié	292,6	286,9
Personnel mis à disposition de l'entreprise	0	2,5
Total	292,6	289,4

### V-5 - Utilisation du crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi calculé sur les rémunérations 2017 et versé en 2018 s'est élevé à 426 k€. Ce montant a été affecté comme suit :

- 160 k€ pour des aménagements des locaux du pôle social,
- 226 k€ pour des travaux et des réaménagements de bâtiments accueillant des salariés (poste parking, poste escale) ;
- 40 k€ pour la formation.

## V-6 - Engagements financiers hors-bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Caution solidaire à ATBD2i pour un prêt bancaire de 2015 à 2030	7 606
Contrat de partenariat relatif à la station de traitement des eaux pluviales	7 305
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBDH portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	17 800
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	7 000
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>39 711</b>
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire	395
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	1 530
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>1 895</b>

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par la société sont :

- Contrats de régulation économique entre l'Etat et la société sur la période 2014-2018 fixant, notamment, le programme d'investissement, le plafond d'évolution et les conditions d'ajustement des tarifs aéronautiques ainsi que les objectifs de qualité de service,
- Contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Etat a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an,
- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers.
- Convention de subordination avec SETFA signée le 13 décembre 2018 dans le cadre d'un prêt bancaire accordée à cette dernière.